



Conseil d'administration

Samedi 14 mai 2022 - 9h30-13h

Carcassonne – Le paradis

Sous la présidence de Michaël BOUTINES,

Sont présents : ARCAS Fabrice, BENNET David, BOUDIAF Mohamed, CLOT Jean Pierre, DAGADA Serge, DIEZ Fabienne, DUBEDOUT Jean Philippe, ESCAFRE-BELLEGARDE Céline, GLEIZES CERVERA Sophie, MERCADIER Nadine, MOUNIER Jean Pierre, HUC Michel, SCHLEGEL Corinne, RABOT Pascal, SOULES Myriam, TERZULLI Thomas.

Excusés : BESNIER Sylvie, BOUYSSONNIE Yannick, BOULHISMME Jamila, BROUSSES Thierry, BUNEL Laurent, CASTELLI Florence, CROS Philippe, ESCOURROU Alain, GARNIER Adrien, MYARO Nodjialem, SOLASSOL Damien, TUXAGUES Christian, UHMANN Sylvie.

Invités présents : DECLERCQ Thomas, GAZEU Dylan, LASSALLE Maxence, FERRON Marc. PRIVAT Pauline, SOYER Anne.

Invitée excusée : BOULESTEIX Sandrine

En présence Michel CARRIEU, Commissaire aux Comptes.

ORDRE DU JOUR

1. PV CA 02 avril 2022
2. Bilan financier 2021
3. Budget 2022
4. Bilans, vœux des clubs, projets des commissions
5. Rebondir Ensemble Acte 2
6. AG : prévisionnel d'organisation
7. Projet immobilier suite
8. Candidatures au conseil d'administration

Ouverture de la séance à 9h35

1. CR PV 02 avril 2022

Validé à l'unanimité

2. Bilan financier 2021

Présentation par C. ESCAFFRE-BELLEGRARDE

Après un impact de la crise sanitaire depuis Mars 2020, un retour quasiment à la normale des activités handballistiques est effectif depuis septembre 2021.

Aussi, l'exercice 2021, scindé en 2 phases, a été impacté par ces circonstances exceptionnelles.

Le budget présenté lors de l'Assemblée Générale de Juin 2021 anticipait les mesures sanitaires de début d'année, l'arrêt des compétitions et d'une partie des activités, et la plupart de leurs conséquences, tant concernant les produits que les charges d'exploitation de la Ligue.

L'ensemble des dispositions budgétées au titre du plan de relance des activités Handball dans notre Région, concernant la saison 2021/22, ont été honorées, à savoir :

- Remise de 66% des licences renouvelées (après un avoir de 34% sur les licences 2020/21, hors fonds emploi)
- Gratuité pour les licences dirigeants (en complément de la gratuité fédérale hors MDH et assurance)
- Reconduction intégrale sans facturation des engagements d'équipes, avec remboursement en cas de non-réengagement (après émission d'un avoir d'un tiers des engagements 2020/21)
- Financement de déplacements pour des formations

Exploitation

PRODUITS

Les produits analytiques de l'exercice se sont élevés à 2.014 K€, pour un budget de 1.765 K€ (+ 249 K€, +14%), et une réalisation 2020 de 2.153 K€ (-6%).

Le poste licences a été impacté, tant par les remises sur la saison 2020/21 que par celles concernant les renouvellements de la saison 2021/22 (impact de moitié sur l'exercice). Ce poste, en repli significatif sur 2020 (-425 K€ -33%), est légèrement supérieur au budget : nous avons anticipé une baisse globale du nombre de licenciés de -25% par rapport à la saison 2019-2020 ; la baisse (à fin Mars 2022) était de -11.4%.

Les aides gouvernementales liées à la pandémie (250 K€) ont entraîné une hausse du montant des subventions de +239 K€ sur 2020. L'ensemble des autres subventions d'exploitation (FFHB/Conseil Régional/DRAJES/ASP) se sont stabilisées globalement à 400 K€.

Par rapport au budget, les produits de subventions sont supérieurs de +146 K€.

L'activité de formation en vue de l'obtention du titre 4 modulaire et continu a été intense, avec 142 K€ de produits (pour 83 K€ en 2020 et 118 K€ budgétés).

Les produits liés à la performance sont revenus globalement au niveau de 2019 (44 K€), dernière année « normale » d'activité.

L'activité de sponsoring n'a pu être significativement réactivée (16 K€ de mécénat et dons, pour 10 K€ en 2020 et 15 K€ budgétés).

Le rythme d'encaissement régulier des créances de clubs a permis de réduire les provisions nettes de -20 K€.

Les remises exceptionnelles sur licences ayant également concerné le fonds emploi, celui-ci a diminué dans l'exercice, par le biais d'une reprise sur le fonds dédié, de 100 K€.

Les produits statutaires (affiliations, licences, engagements, mutations, amendes) représentent 50% des produits, les subventions 32%, les revenus d'activités (formation, performance) 10%, les reprises sur provisions 6%, les produits divers, sponsoring et dons 2%.

CHARGES

Les charges analytiques 2020 se sont élevées à 1.808 K€, pour un budget de 1.765 K€ (+2%), et une réalisation 2020 de 2.105 K€ (-14.0%).

Les charges statutaires (versements FFHB) diminuent de 116 K€ (-14%), en lien avec les baisses accordées par la FFHB sur les licences.

L'ensemble des postes de charges a été impacté, par rapport à une année pleine de pratique, par le ralentissement des activités et la limitation des compétitions et des déplacements en début d'exercice. La mise en activité partielle du personnel salarié, dès que cela a été possible sans impacter les missions maintenues, a permis une économie significative, qui avait été budgétée.

Les charges de fonctionnement représentent 43% des charges, les charges statutaires (versements FFHB) 28%, les subventions territoriales 12%, les charges d'activités (formation, performance) 11%, les charges d'animation régionale, de manifestations et de développement 3%, les charges exceptionnelles liées au plan de relance 2%.

L'exercice 2021 se solde par un excédent de +206.223,60€ (pour un excédent de +48.068,56 € en 2020).

Rapport de gestion - BILAN 2021

BILAN ACTIF

Les immobilisations nettes s'élèvent à 589 K€.

Durant l'exercice, les investissements nets ont été de 28 K€, dont :

- 17 K€ de véhicules (cession de 28 K€ déduite)
- 7 K€ d'équipements sportifs
- 3 K€ en matériels informatique
- 1 K€ en aménagements divers

Les disponibilités au 31/12/2021 s'élèvent à 1.264 K€, en augmentation de 199 K€ sur fin 2020, compte-tenu notamment de la souscription d'un PGE (cf. bilan passif).

Les subventions allouées pour 2021 mais non encore encaissées s'élèvent à 105 K€.

Les créances clubs s'élèvent globalement à 573 K€, pour 580 K€ fin 2020

Les provisions pour créances de certains clubs, difficilement recouvrables, s'élèvent à 49 K€ (contre 69 K€ fin 2020).

BILAN PASSIF

Les fonds propres s'élèvent à 1.110 K€ contre 901 K€ fin 2020.

Ces fonds associatifs intègrent 71 K€ de réserve dédiée sur l'investissement du siège social et 140 K€ de réserve dédiée au fonds de relance de l'activité des clubs.

Le fonds dédié au financement des emplois territoriaux s'établit, à fin 2021, à 198 K€, en diminution de 100 K€ sur fin 2020.

Les provisions, à hauteur de 70 K€ portent sur les indemnités de fin de carrière.

Afin de sécuriser les activités, un PGE a été souscrit en cours d'exercice, à hauteur de 480 K€, ce qui porte l'endettement financier de notre Ligue, après 10 K€ de prêts remboursés par ailleurs, à 538 K€ à fin 2021.

Le PGE sera remboursé sur 24 mois à compter de Mai 2022.

L'excédent financier net (trésorerie active nette de financements bancaires) s'élève, à fin 2021, à +726K€, pour +999 K€ à fin d'exercice précédent.

Débat et échanges :

Les baisses de charges sociales accordées en 2021 sont-elles rattrapables ? S'agit-il d'un lissage ou d'une exonération ? Il s'agit d'une exonération.

Affectation du résultat : La création de la nouvelle réserve ne nécessite pas de vote, elle fait partie du vote global sur l'affectation ? Oui, le conseil d'administration propose une affectation du résultat à l'AG qui reste soumis à la validation des clubs.

Dossier immobilier faudra-t-il passer au vote à l'assemblée générale ? Sur un projet identifié ou sur le principe ? Le projet identifié dans l'espace actuel n'est plus possible car le local est en processus de vente, il ne pourra donc pas être débattu lors de l'assemblée générale. La présentation du principe d'un projet est possible mais nos statuts indiquent bien que l'assemblée générale est souveraine sur ce type de sujet, il faudra donc en délibérer spécifiquement. De toute façon nous ne pouvons plus parler d'extension mais de nouveau projet.

Affectation du résultat

Observations préalables :

Suite à des décisions d'assemblées générales antérieures, deux fonds de réserves avaient été constitués :

- L'un, à hauteur de 100 000,00 €, portant sur le projet immobilier relatif au nouveau siège social
- L'autre, d'un montant de 140 000,00 € au titre du fonds de relance de l'activité des clubs.

De plus, il vous est proposé de mettre en place une nouvelle réserve permettant de préparer les conditions d'un projet immobilier complémentaire. Ce projet offre la possibilité d'étendre le nombre de mètres carrés du siège social vers un espace dédié à la formation professionnelle et à la préparation des mutations du secteur du sport, complément essentiel à la création de nouvelles ressources d'activité.

Au titre de l'exercice 2021 :

- 19 182,34 € de charges de dotations aux amortissements, relatifs au nouveau siège social, seront imputés sur le premier fonds de réserve.
- Les deux-tiers de l'affectation de résultat disponible viendront renforcer le fonds de relance de l'activité des clubs, pour anticiper les conséquences sur l'exercice 2022 des actions d'accompagnement au titre de la saison 2021-2022 (remises sur licences et engagements, actions de soutien).
- 90.000,00 € seront affectés au projet d'extension immobilière, par le biais d'un fonds de réserve. Dans le cas où un investissement ne pourrait aboutir en réponse aux besoins de notre Ligue dans les conditions financières souhaitées, cette réserve dédiée fera l'objet d'une reprise dans les réserves générales de la Ligue, ou d'une affectation sur une autre réserve dédiée.
-

Proposition :

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale l'affectation du résultat suivante :

- Réserve dédiée sur projet immobilier – 19 182,34 €
- Réserve dédiée fonds de relance de l'activité des clubs + 135 000,00 €

- Réserve dédié sur projet d'extension immobilière	+ 90 000,00 €
- Report à nouveau	+ 405,84 €
Soit une affectation du résultat 2021 de	+ 206 223,60 €

A l'issue de cette affectation de résultat, la réserve dédiée au fonds de relance des clubs s'élèvera à 275 000 €. L'utilisation de cette réserve sera proposée dans le cadre du budget 2022.

Vote sur l'arrêté des comptes : **Validé à l'unanimité**

Vote sur la proposition d'affectation du résultat : **Validé à l'unanimité**

3. Budget 2022

Présentation par JP. CLOT

Le budget 2022 est établi dans un contexte normal des activités et des compétitions.

Dans la continuité d'un plan de soutien des clubs mis en œuvre sur la saison 2020-2021, de nouvelles mesures d'accompagnement ont été prises sur la saison 2021-2022, en vue de la relance de l'activité handball dans les meilleures conditions :

- Prolongation sur la saison 2021-2022 de la validité des engagements d'équipes réglés en 2020-21
- Gratuité de la part Ligue des licences (y compris fonds Emploi) pour tous les dirigeants
- Pour les licences en renouvellement, remise de 66% de la part Ligue et du fonds Emploi, sur l'ensemble des catégories.
- Maintien des tarifs de licences 2020-21 pour toute création
- Prise en charge de frais de déplacements pour formations

L'impact de ces mesures sur les produits de la Ligue en 2021 a été compensé par des économies de charges ainsi que par des aides gouvernementales.

Ce dispositif concernant la saison 2021-2022, il impactera également le budget 2022, et ce à hauteur de 275 K€, alors que, sur cette année civile, les charges de tous ordres retrouveront un niveau courant. Dans le cadre de ce plan de soutien a été proposé, à l'appui des résultats positifs dégagés en 2020 et 2021, de créer un fonds de réserve dédié qui, après affectation des résultats 2021, s'élèvera à 275 K€. Aussi, il sera proposé d'imputer sur ce fonds de réserve, à l'issue de l'exercice 2022, l'équivalent de l'impact sur 2022 des mesures d'accompagnement.

Parmi les charges 2022, 19 K€ concernent le siège social de la Ligue. Ces charges seront également imputées sur un fonds de réserve dédié constitué antérieurement.

L'ensemble de ces éléments conduit à anticiper pour 2022 un budget déficitaire, à hauteur de -294K€, les produits et charges courants étant par ailleurs à l'équilibre.

Les fonds propres de la Ligue hors réserves dédiées seront ainsi intégralement préservés.

Pour la saison 2022-2023, est visé un nombre global de licenciés en hausse de +5% sur 2020-21, soit 31.000 licenciés, espérant retrouver en 2023-2024 le nombre de licenciés de 2019-2020 (32.770).

Concernant la saison 2022-2023, sont proposés :

- L'homogénéisation de la part Ligue des tarifs hors dirigeants, sans augmentation globale, sur les tarifs des créations 2021-2022

- La réduction de 1,00€ de cotisation au Fonds Emploi, en parallèle de l'augmentation de 1,00€ de tous les tarifs hors Fonds Emploi
- Concernant les dirigeants, la limitation de la part Ligue des tarifs à la cotisation au Fonds Emploi (4,50€)
- Pour l'ensemble des licenciés, la Ligue prélèvera la part de cotisation appelée par la FFHB, dont le détail est donné en Annexe. Précisons que la FFHB rétablit les tarifs de la saison 2019-2020, avec une indexation liée à l'inflation.

Le budget des produits s'établit, pour 2022, à 1.991 K€. Il est quasi-identique à la réalisation 2021, mais en retrait de -490 K€ (-20%) sur 2019, dernière année de référence.

Le budget des charges s'établit, pour 2022, à 2.285 K€ (pour 1.808 K€ en 2021 (+26%), mais restant en retrait de -163 K€ (-7%) sur 2019, dernière année de référence).

Concernant les produits budgétés:

- L'incidence sur 2022 de l'adaptation des tarifs entraine un effort budgétaire de 164 K€
- La prolongation sans facturation des engagements 2020-21 sur 21-22 représente 44 K€
- Les subventions reviennent à un niveau stabilisé, en repli toutefois de 30 K€ par rapport à 2019 et 2020.
- La forte réactivation des formations et stages d'arbitres entraine une hausse des produits de formation
- Les revenus de la performance retrouvent un niveau sensiblement supérieur à 2019, dernière année de référence
- L'organisation du match de qualification à l'Euro France-Croatie a généré un produit de 7K€ (pour 4 K€ de charges)
- Le sponsoring est progressivement réactivé avec la reprise normale des activités
- Le fonds Emploi, après l'accompagnement territorial de 2022, devrait s'établir à fin d'exercice à 127 K€, après 70 K€ de reprise.

Concernant les charges budgétées :

- Les charges statutaires (599K€) correspondent au reversement par la Ligue à la FFHB d'une quote-part des produits de licences, d'affiliation et de mutation
- L'animation régionale (54 K€) revient dans un cadre « normal », avec toutefois la recherche d'économies sur les déplacements
- L'accompagnement territorial des comités progressera sur 2021, revenant au niveau de 2019 (244 K€)
- Les stages et formations d'arbitres (40K€) représentent un peu plus de la moitié du budget de formation
- Les charges liées à la performance (pôles et sélections, 151 K€) sont stabilisées, des dotations en équipements ayant été réalisées en 2021
- Les finales Occitanes, inscrite en Développement, représentent un budget de 20 K€
- Des actions spécifiques sont prévues concernant le financement de compétitions de Beach Hand (7 K€), des déplacements dans le cadre de la Coupe de France des clubs (5 K€), l'accompagnement des clubs à l'informatisation (nouveaux clubs) et à la digitalisation (30 K€), le développement dans les Quartiers Prioritaires de la Ville, le Sport Santé, le Handfit (6 K€)
- Les frais de personnel et de mises à disposition (globalement 841 K€) reviennent à un niveau courant. En hausse de +5% sur 2019, dernière année de référence, ils représentent 81% des charges de fonctionnement (1.036 K€)
- 42 K€ de soutien aux clubs ont été budgétés en autres charges dans le cadre de la relance de l'activité (prise en charges des frais annexes sur formations)

Débat et échanges

Un rappel de méthode de présentation des éléments de bilan, d'affectation et du budget doit être réalisé avant de passer au vote individuel.

Quel est le montant des charges des formations d'arbitres dans les 72 K€ du chapitre « Formation » ? Les formations (stage + accompagnements) représentent 40 k€ dans les charges mais en génère en 32 k€ de contributions des clubs.

M. Le Commissaire aux Comptes prend la parole et précise la singularité de ce budget n'est possible 5 mois de charges d'exploitation restant en fin d'exercice malgré le déficit prévu soit un matelas confortable.

De plus, la mise en place de la nouvelle organisation comptable depuis 3 ans a également permis « d'anticiper » ces difficultés. Enfin, l'effort fait sur le recouvrement des créances clients montre également la performance du process la gestion comptable.

Vote sur la proposition de budget : **Validé à l'unanimité**

4. Bilans et projets des commissions, vœux des clubs

COLOMIERS

a)organiser une compétition de type coupe pour les équipes jeunes du niveau régional
b)revoir la mécanique de la CMCD pour qu'elle ne soit pas punitive, mais source de récompense si on y satisfait.

Avis COC : les Comités ont la possibilité d'organiser cette compétition, comme le font certains actuellement.

Avis SR : c'est un sujet engagé au niveau national et régional sans réponse aujourd'hui.

TERRE DE CONFLUENCE

1er vœu :

En priorité, la possibilité de revenir sur la catégorie M18 filles, réduire à 2 années d'âges cette catégorie ne permet pas aux clubs avec un nombre de licenciées réduits de pouvoir engager une équipe. C'est à cet âge-là que le taux d'abandon de la pratique est le plus élevé.

Revenir, comme pour les garçons à 3 années d'âges est essentiel.

Avis COC : défavorable

Les 3 années d'âge existent, quelle que soit la catégorie choisie. Quand nous étions en -18F, la cassure posait déjà problème. De plus, la catégorie -20F n'a pu être jouée qu'une seule saison, donc maintien pour une saison, nous analyserons la situation pour la prochaine AG.

Vœu rejeté

2ème vœu : Elle concerne la COC.

a) Harmoniser la sortie des calendriers des différentes compétitions pour que l'on puisse s'organiser pour les conclusions de matchs. Nous partageons les gymnases avec plusieurs autres associations sportives et nous n'avons donc pas toujours accès au gymnase.

Avis COC : défavorable

Demande impossible à appliquer, compte tenu des fonctionnements différents de chaque catégorie.

Vœu rejeté

b) Faire en sorte que les équipes est un minimum de matchs à jouer durant la saison. (15 matchs est insuffisant)

Avis COC : favorable. Il faut rester vigilant pour proposer un nombre de matchs autour de 18 pour chaque catégorie. Il ne s'agit pas d'un vœu mais d'une modalité d'exercice de la compétition et d'une préconisation forte en sortie de crise sanitaire.

c) Permettre un report de match dès lors que les 2 clubs sont d'accord, même si la date du report n'est pas la première inscrite sur le calendrier.

Avis COC : défavorable

Sans une certaine ligne de conduite, nos championnats ne seraient jamais arrivés à terme. La COC est maître de la validation des reports.

Vœu rejeté

BAGNERES

Concernant les vœux à la ligue pour l'AG du 11 juin, le Stade Bagnérais propose que les catégories moins de 17 et moins de 20 féminines soient abandonnées au profit du rétablissement de la catégorie moins de 18.

Avis COC : défavorable (même réponse que Terre de Confluence)

Vœu rejeté

RODEZ

Dans mes propos, je vais me situer en tant que Président du ROC Aveyron Handball mais aussi en tant que DRH de l'usine Bosch à Rodez et Président de l'IUT.

Je souhaite évoquer avec vous le sujet du nombre de licences B pouvant être disponibles lors d'un match. Il est actuellement au nombre de 3.

Cette situation est particulièrement pénalisante pour des clubs implantés dans des départements tels que l'Aveyron.

En effet, une véritable dynamique existe aujourd'hui dans l'attractivité du département concernant l'enseignement supérieur (3500 étudiants post bac sur Rodez Agglomération avec plus de 50% provenant hors Aveyron). L'alternance est aussi un levier important pour attirer des jeunes et pouvoir les fidéliser ensuite sur le territoire. Il y a 2 ans, le ROC Aveyron Handball a signé une convention intitulée « étudier et faire du sport en Aveyron ». L'objectif était d'utiliser les 2 canaux pour attirer des étudiants. D'ici le mois de juin 2022, le club va signer plusieurs autres conventions allant dans le même sens : Chambre des métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, organismes privés d'enseignement supérieur.

Sur notre territoire, il est impossible de cloisonner les approches. Limiter le nombre de licences B sur une feuille de match diminue fortement l'intérêt de cette approche et ne correspond plus au rythme actuel de mobilité des étudiants post bac.

Les faits confirment mon sentiment sur ce point. A la rentrée scolaire 2021 :

- Plusieurs étudiants arrivant à Rodez pour leurs études se sont naturellement tournés vers le club pour jouer en pré-nationale. Ils sont au nombre de 5. Se sont rajoutés une à deux personnes dans le cadre d'une mutation professionnelle.

- Près de 15 joueuses séniors féminines ont rejoint le club et une équipe S2F a été créée. 6 joueuses étaient en licence B et l'impossibilité de jouer a provoqué des tensions qui ont rendu fragiles l'élan apparu en septembre dernier et ont incité les coaches à perdre leur discernement.

Vous avez permis une dérogation pour la pré-nationale qui a aidé à fidéliser les nouveaux arrivants durant la saison 2021-2022. Je vous propose de réfléchir ensemble pour supprimer ce point ou modifier profondément la règle du jeu en augmentant à 6 le nombre possible de licences B.

Je reste à votre disposition pour toute demande de précisions et prêt pour des échanges. »

Avis COC et Comité directeur qui a suscité un débat sans avis consensuel, le conseil d'administration doit trancher :

Option 1 : on conserve la règle actuelle 3 licences B ou D

Option 2 : on propose une évolution pour un passage à 4 licences B ou D, limité à certaines catégories ou pas

Option 3 : on se cale sur le niveau National, soit 5 licences B. Attention, au niveau National, les licences C et D ne sont pas autorisées. Cette option est donc risquée car qu'allons-nous faire des licences C ou D?

La COC ayant un avis partagé sur le sujet, il n'est pas transmis d'avis.

Après débat, précisions sur les modalités d'accès aux mutations en fonction des périodes et des situations individuelles figurant dans les règlements généraux de la FFHB, le président formule une proposition de vote au conseil d'administration.

Le vote portera sur les options suivantes, considérant le nombre de licences mutées quel qu'en soit le type :

3 licences :	10 voix
4 licences :	3 voix
5 licences :	3 voix
Abstention :	1 voix

En conséquence, le nombre de licences mutées à 3 par feuille à la majorité restera d'actualité pour les compétitions de gestion régionale ou territoriale. Le vœu ne sera pas présenté à l'assemblée générale.

Projet de la COC sur l'évolution du nombre d'équipes en EXC M

Vœu de la commission Territoriale d'Organisation des Compétitions sur le passage à 36 clubs en excellence masculine à compter de la saison 2023-2024, au regard du projet initial de retour au nombre d'équipes avant la crise sanitaire.

Vote : Pour : 15, Abstention : 2

Validé à la majorité. La proposition sera présentée à l'assemblée générale.

5. Rebondir Ensemble Acte 2

Cf. présentation ci-jointe sur cette deuxième enquête des clubs et des acteurs occitans.

6. Assemblée Générale : prévisionnel d'organisation

Organisation de l'AG sur la journée de 9h30 à 16h environ avec si possible une organisation « innovante » pas uniquement du descendant.

Matin : Rapport Moral, partie financière, récompenses

Après-midi : Autour de tables rondes et de retours sur des faits marquants

Il sera également proposé à l'approbation des clubs le renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes du cabinet de M. Carrieu

Le bureau affinera l'organisation de l'assemblée générale suite à ce débat.

7. Projet immobilier suite

Vu l'échange lors de la présentation des éléments financiers précédents, il n'y aura pas de présentation de projet immobilier spécifique.

8. Candidatures au conseil d'administration

Aucune candidature reçue à ce jour sur les collègues.

Un poste est à pourvoir au sein de la liste après la démission de Christelle Astre. Le Président proposera la candidature de Mme Hélène Choriol. Une fois élue, le conseil d'administration aura pour mission de valider sa candidature en tant que Présidente de la Commission Territoriale de l'Arbitrage. Le Président profite de l'occasion pour remercier Jean Philippe Dubedout d'avoir accepté et piloté le secteur de l'arbitrage depuis le renouvellement de l'équipe en 2020.

Un débat s'installe sur le souhait de Serge Dagada d'être remplacé pour préparer la suite.

9. Questions diverses

Présentation du projet déposé sur l'appel à projet « Impact 2024 ».
Retour sur la compétition Inter-Ligues masculin.

Fin des travaux à 13h.

Michaël BOUTINES



Président

Thierry BROUSSES



Secrétaire Général

A large, stylized graphic in the background consists of four grey handball players in various dynamic poses, arranged in a circular pattern. The players are simplified, with rounded heads and limbs, capturing the essence of movement.

**LIGUE
OCCITANIE
FFHANDBALL**



Conseil d'Administration

14 Mai 2022

Ordre du jour

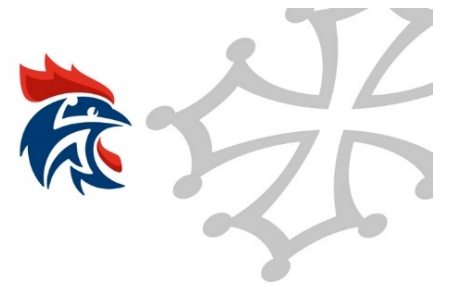
- PV CA 02 avril 2022
- Bilan financier 2021
- Budget 2022
- Bilans, vœux des clubs, projets des commissions
- Rebondir Ensemble Acte 2
- AG : prévisionnel d'organisation
- Projet immobilier suite
- Candidatures au conseil d'administration

Conseil d'Administration
14 mai 2021

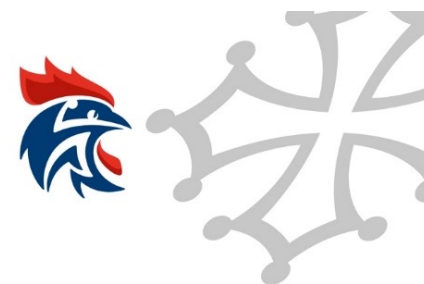
LIGUE
OCCITANIE
FFHANDBALL



PV CA 2 avril 2022



Bilan de l'exercice comptable 2021



Compte de résultat 2021 - Produits

(K€)	REEL 2019	REEL 2020	BUDGET 2021	REEL 2021
PRODUITS				
PRODUITS STATUTAIRES	1 784	1 548	990	1 006
SUBVENTIONS	408	411	504	650
FORMATIONS	78	103	127	155
PERFORMANCE	41	30	39	38
DEVELOPPEMENT	0	0	0	0
FORM° SALARIES	13	10	3	0
SPONSORING MECENAT DONS	41	10	15	16
AUTRES PRODUITS	116	41	87	150
	2 481	2 153	1 765	2 014

Licences (866K€) : incidence des remises exceptionnelles (-425K€ sur 2020)

Aucun **engagement** perçu sur l'exercice (reconduction des engagements antérieurs): -95 K€ sur 2019

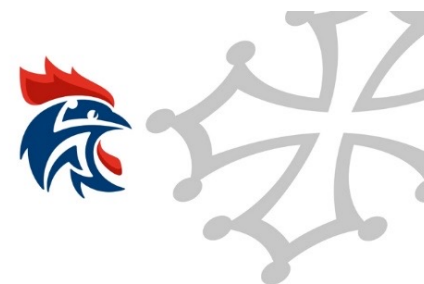
Stabilité des **subventions** hormis 250K€ d'aides gouvernementales exceptionnelles

Formations : réactivation progressive du titre 4 modulaire et continu

Performance : retour progressif à une activité « normale »

Sponsoring et dons : faiblesse consécutive aux arrêts d'activité

Autres produits: notamment reprises sur provisions nettes 100K€ sur fonds emploi et 20K€ suite à la baisse des arriérés de clubs.



Compte de résultat 2021 - Charges

(K€)	REEL 2019	REEL 2020	BUDGET 2021	REEL 2021
CHARGES				
CHARGES STATUTAIRE	815	699	481	508
ANIMATION REGIONALE	95	22	32	26
SUBVENTIONS TERRITORIALES	247	216	229	219
FORMATIONS	84	39	47	48
PERFORMANCE	152	129	126	151
DEVELOPPEMENT	68	10	42	25
FORM° SALARIES	14	9	13	7
FONCTIONNEMENT	966	743	794	784
AUTRES CHARGES	9	239	1	39
	2 448	2 105	1 765	1 808
RESULTAT	33	48	0	206

Charges statutaires (-191 K€):
baisse des licences fédérales

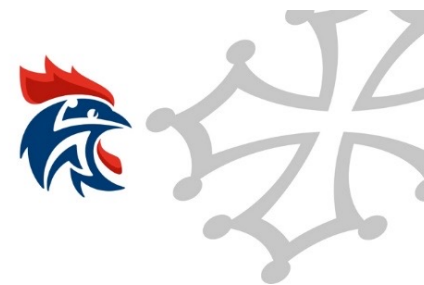
Limitation des déplacements sur
l'animation régionale

Maintien de **l'accompagnement territorial** des comités

Performance: retour à une activité normale

Frais de fonctionnement: mise en place de **l'activité partielle** du personnel salarié; réduction de -206K€ des frais de personnel par rapport à 2019

Autres charges: financement de déplacements en soutien

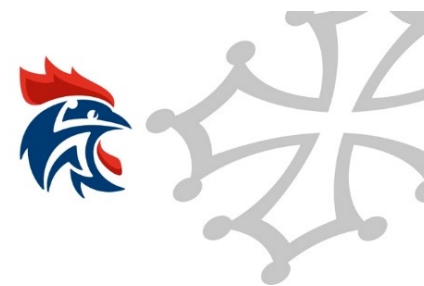


Synthèse des comptes 2021

- Charges 2021: 1.808 K€
- Produits 2021: 2.014 K€
- Résultat 2021: +206 K€



<i>(milliers d'€)</i>	2021	2020	Variation	Commentaires
IMMOBILISATIONS NETTES	589	586	4	
CREANCES NETTES	863	1 033	-170	dont charges constatées d'avance sur licences FFHB fin 2021: 186 K€ (fin 2020: 304 K€)
TRESORERIE NETTE	1 264	1 066	199	cf. incidence PGE 480 K€
ACTIFS	2 717	2 684	32	
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	268	371	-103	Dont fonds dédiés sur Plan emploi fin 2021: 198 K€ (-100 K€)
EMPRUNTS	538	67	471	Dont PGE souscrit en 2021: 480 K€, remboursable sur 24 mois à compter de 05/2022
AUTRES DETTES	801	1 346	-545	Importante variation due aux avoirs sur licences 2020-21 remboursés ou imputés en 2021 (-153 K€), à la baisse des produits sur licences de fin d'exercice concernant la saison suivante (-218 K€), à la diminution de la dette FFHB (-134 K€)
PROVISIONS ET DETTES	1 607	1 784	-177	
FONDS ASSOCIATIFS	1 110	901	210	dont excédent de l'exercice +206,2 K€ dont variation de subventions nettes: +3,3 K€
PASSIFS	2 717	2 684	32	



Affectation du résultat

Proposition d'affectation du résultat à l'Assemblée Générale :

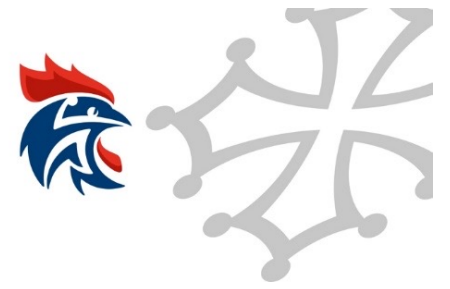
- | | |
|-----------------------------------------------------------|----------------|
| • Réserve dédiée sur projet immobilier | - 19 182,34 € |
| • Réserve dédiée fonds de relance de l'activité des clubs | + 135 000,00 € |
| • Réserve dédié sur projet d'extension immobilière | +90.000,00 € |
| • Report à nouveau | + 405,84 € |

Soit une affectation du résultat 2021 de + 206 223,60 €

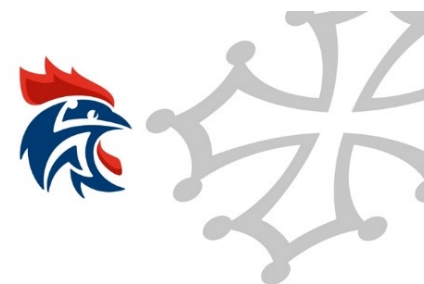
A l'issue de cette affectation de résultat, la réserve dédiée au fonds de relance des clubs s'élèvera à 275 000 €. L'utilisation de cette réserve sera proposée dans le cadre du budget 2022.

Conseil d'Administration
14 mai 2021

LIGUE
OCCITANIE
FFHANDBALL



Budget 2022



Budget 2022 - Produits

(K€)	REEL 2019	REEL 2020	REEL 2021	BUDGET 2022
PRODUITS				
PRODUITS STATUTAIRES	1 784	1 548	1 006	1 279
SUBVENTIONS	408	411	650	382
FORMATIONS	78	103	155	169
PERFORMANCE	41	30	38	44
DEVELOPPEMENT	0	0	0	8
FORM° SALARIES	13	10	0	0
SPONSORING MECENAT DONS	41	10	16	30
AUTRES PRODUITS	116	41	150	78
	2 481	2 153	2 014	1 991

Licences (1028K€) : incidence des remises sur tarifs renouvellements et créations 2022 (-164K€)

Engagements: incidence de la gratuité des engagements 2021-22 (-44 K€)

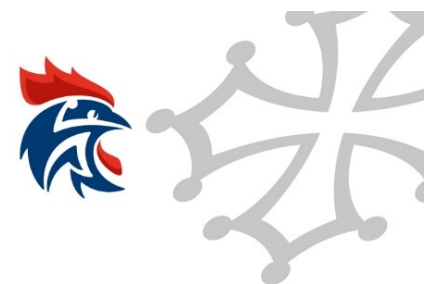
Subventions: retour à un niveau stabilisé, en repli toutefois de l'ordre de -30 K€ sur 2019 et 2020.

Formations : forte réactivation des formations et stages d'arbitres

Performance : retour complet à une activité « normale »

Sponsoring et dons : réactivation du sponsoring avec la reprise des activités

Autres produits: notamment reprises sur provisions nettes de 70K€ sur fonds emploi.



Budget 2022 - Charges

(K€)	REEL 2019	REEL 2020	REEL 2021	BUDGET 2022
CHARGES				
CHARGES STATUTAIRES	815	699	508	599
ANIMATION REGIONALE	95	22	26	54
SUBVENTIONS TERRITORIALES	247	216	219	244
FORMATIONS	84	39	48	78
PERFORMANCE	152	129	151	151
DEVELOPPEMENT	68	10	25	72
FORM° SALARIES	14	9	7	9
FONCTIONNEMENT	966	743	784	1 036
AUTRES CHARGES	9	239	39	42
	2 448	2 105	1 808	2 285
RESULTAT	33	48	206	-294

Charges statutaires (599 K€)
versements FFHB sur licences,
affiliations et mutations

Réactivation de l'**animation régionale**
avec limitation des déplacements

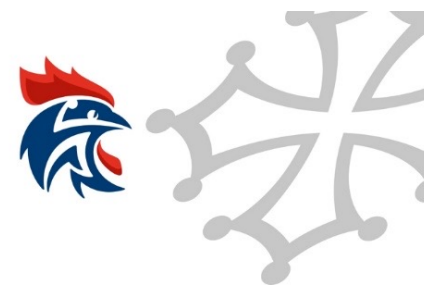
Retour de l'**accompagnement
territorial** des comités au niveau de
2019

Hausse des coûts de **formation** en lien
avec les stages et formations d'arbitres

Performance: retour à une activité
normale

Frais de fonctionnement (1.036K€):
dont 81% de frais de personnel et
mises à disposition

Autres charges (42K€): dont 40K€ de
soutiens aux clubs (formations)



Synthèse Budget 2022

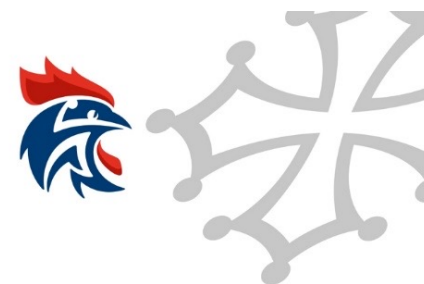
- Charges budgétées 2022: **2.285 K€**
 - Dont liées au plan d'accompagnement des clubs **275 K€**
 - Dont concernant l'immobilier du siège **19 K€**

- Produits budgétés 2022: **1.991 K€**

- Résultat budgété 2022: **-294 K€**
 - Dont à imputer sur réserve dédiée à la relance des clubs **- 275 K€**
 - Dont à imputer sur réserve dédié à l'immobilier **- 19 K€**



Bilans, projets et vœux des clubs



Vœux des clubs

COLOMIERS

Avis COC : les Comités ont la possibilité d'organiser cette compétition, comme le font certains actuellement.

Avis SR : c'est un sujet engagé au niveau national et régional sans réponse aujourd'hui.

TERRE DE CONFLUENCE

1er vœu :

Avis COC : défavorable

2ième vœu

a) Avis COC : défavorable

Demande impossible à appliquer, compte tenu des fonctionnements différents de chaque catégorie.

b) Avis COC : favorable

Il faut que l'on soit vigilants pour proposer un nombre de matchs autour de 18 pour chaque catégorie.

c) Avis COC : défavorable

BAGNERES

Avis COC : défavorable
(même réponse que Terre de Confluence)

RODEZ

Avis COC et Comité directeur qui a suscité un débat sans avis consensuel, le conseil d'administration doit trancher :

Option 1 : on conserve la règle actuelle 3 licences B ou D

Option 2 : on propose une évolution pour un passage à 4 licences B ou D, limité à certaines catégories ou pas

Option 3 : on se cale sur le niveau National, soit 5 licences B. Attention, au niveau National, les licences C et D ne sont pas autorisées. Cette option est donc risquée car qu'allons-nous faire des licences C ou D?

**LIGUE
OCCITANIE
FFHANDBALL**



Rebondir Ensemble - Volet 2

Analyse de la situation des clubs - 2^{ème} partie de saison 21/22



**LIGUE
OCCITANIE
FFHANDBALL**



Données contextuelles

Évolutions saison 19/20 – saison 21/22





Évolution des licences saison 19/20 – saison 21/22

	DIRIGEANTS
Forte augmentation	4%
Légère augmentation	37%
Pas de variation	5%
Légère diminution	45%
Forte perte	9%

	PRATIQUANTS -12	PRATIQUANTS 12/16	PRATIQUANTS +16	
	11%	49%	20%	28%
	17%	17%	27%	
	5%	4%	7%	
	28%	22%	27%	72%
	40%	7%	20%	



Évolution du nombre d'équipes saison 19/20 – saison 21/22

	Équipes F	Équipes M
CRÉATION Le club n'avait pas d'équipe en 19/20 et a inscrit un ou plusieurs collectifs en 21/22	7%	4%
ÉVOLUTION POSITIVE Le club a plus d'équipes en 21/22 qu'en 19/20	15%	26%
PAS D'ÉVOLUTION Le club a le même nombre d'équipes sur les deux saisons	34%	26%
ÉVOLUTION NÉGATIVE Le club a moins d'équipes en 21/22 qu'en 19/20	33%	38%
DISPARITION Le club avait un ou des collectifs en 19/20, mais n'en a plus en 21/22	11%	5%



Typologies territoriales

5 typologies déterminées selon les caractéristiques INSEE et les spécificités territoriales* :

**Afin de disposer de groupes d'études homogènes*

Typologie INSEE	Typologie d'étude	Groupes
Rural hors influence d'un pôle	Commune rurale peu dense	1
Rural sous faible influence d'un pôle	Commune rurale peu dense sous influence d'un pôle urbain	2
Rural sous influence d'un pôle		
Espace urbain	Espace urbain « indépendant » sans influence	3
	Commune d'envergure (type chef-lieu), ou sous influence d'une grande ville	4
	Espace métropolitain* <i>*Métropoles toulousaine, montpellieraine et nîmoise</i>	5



LIGUE
OCCITANIE
FFHANDBALL



Spécificités en fonction des typologies territoriales

DIRIGEANTS

- 🦅 Dans chaque groupe, la part des clubs ayant connu une forte perte de dirigeants (supp. à 10) est homogène et plutôt faible (entre 7% et 10%). La part des clubs ayant connu une perte moins importante s'élève à près de 50%, sauf pour le 5^{ème} groupe.
- 🦅 Parmi l'ensemble des clubs ayant connu une forte augmentation du nombre de leurs dirigeants, aucun club n'est dans le groupe 1 ou 2 (territoires ruraux). La répartition est équilibrée entre les 3 autres groupes (33%).

LICENCES COMPETITIVES

- 🦅 La répartition des clubs qui ont connu une variation négative dans cette période est homogène entre les 5 groupes (de 18% à 21%).
- 🦅 À l'inverse, pour les clubs à variation positive, le 3^{ème} groupe (espace urbain « indépendant » sans influence) représente 1/3 des clubs. La balance entre les territoires ruraux (groupes 1 et 2) et les territoires urbains (groupes 3, 4 et 5) est à 25%/75%.



**LIGUE
OCCITANIE
FFHANDBALL**



Analyse des retours

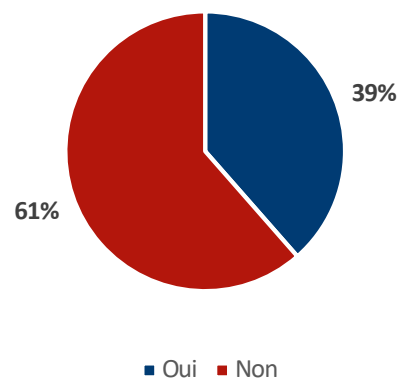
Questionnaire « Rebondir Ensemble – volet 2 »





Projet associatif

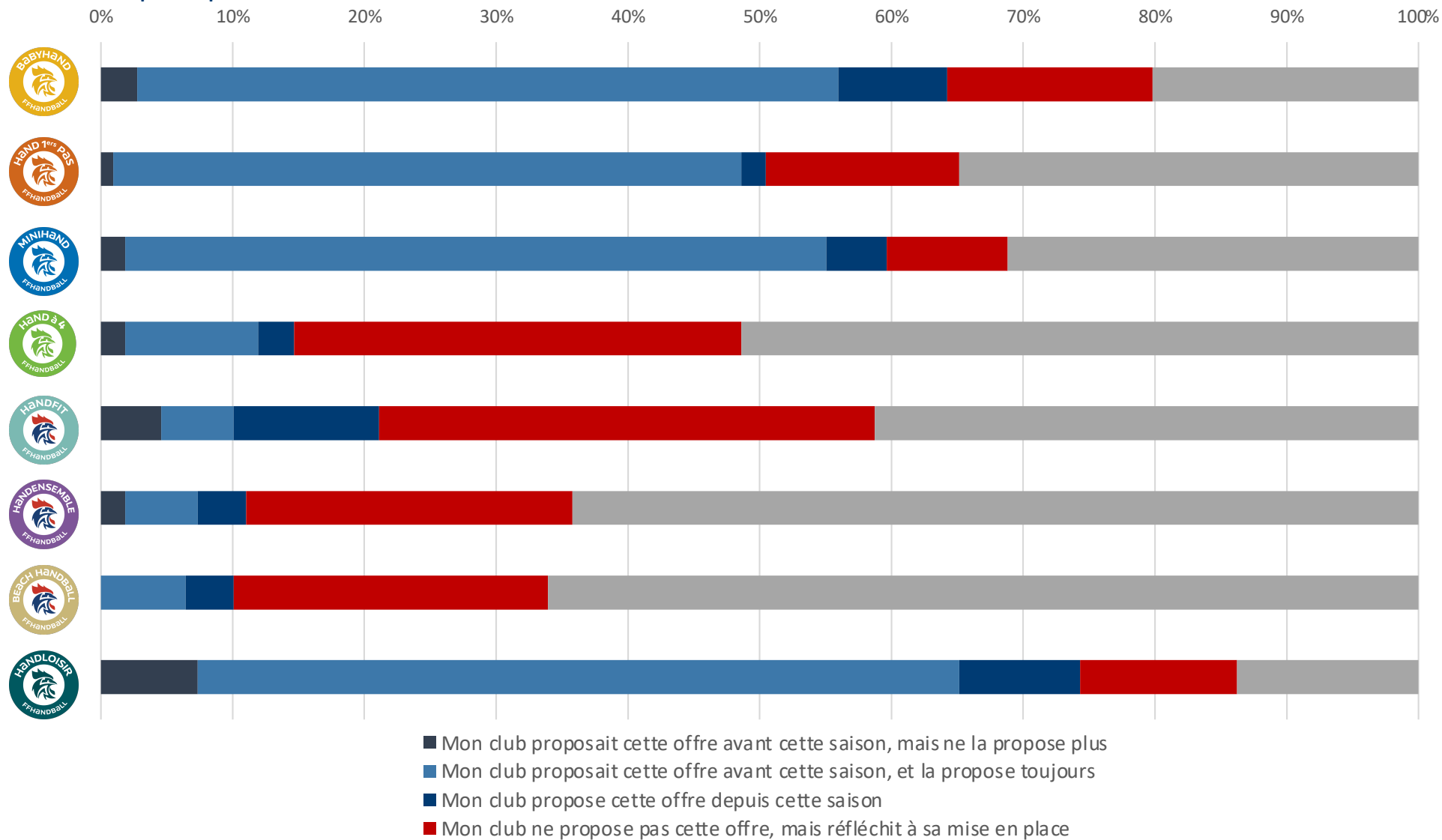
Depuis septembre 2021, avez-vous adapté votre projet associatif ?

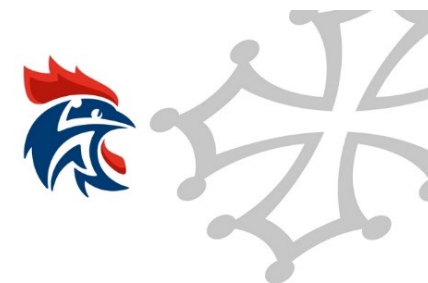


Variation des licences DIRIGEANTS	Non	Oui
Forte augmentation	33%	67%
Forte perte	70%	30%



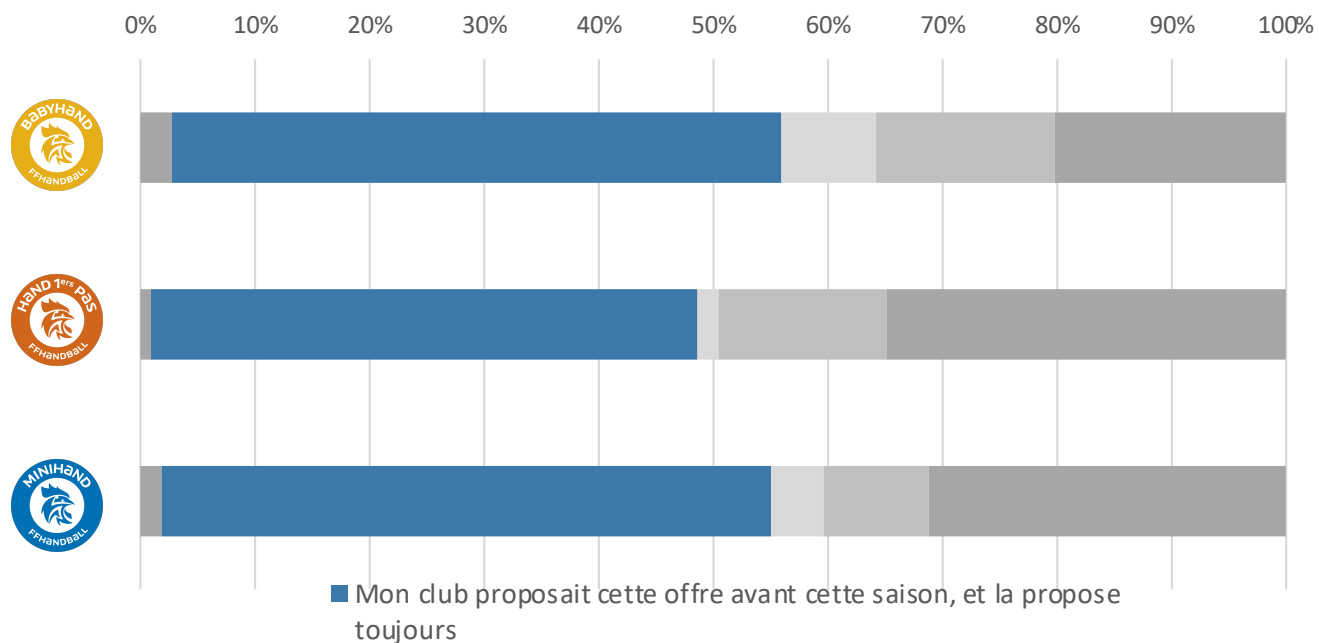
Offres de pratique





Offres de pratique

Parmi les clubs ayant connu une forte augmentation de leurs pratiquants -12 (F & M)



➔ 57%

➔ 71%

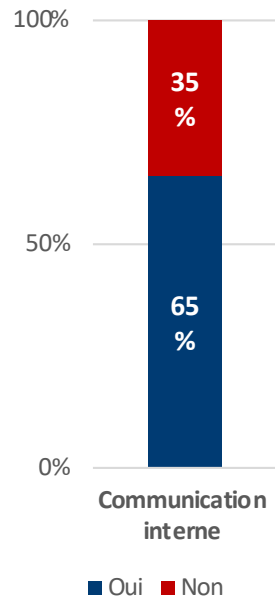
➔ 71%



LIGUE
OCCITANIE
FFHANDBALL



Communication interne et externe

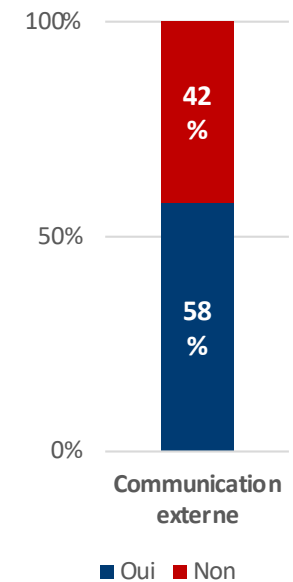


Parmi les clubs qui ont connu une variation positive de leurs licences compétitives, **78%** ont renforcé leur communication interne



Parmi les clubs qui ont connu une forte augmentation du nombre de dirigeants, **100%** ont renforcé leur communication interne

Parmi les clubs qui ont connu une variation positive de leurs licences compétitives, **66%** ont renforcé leur communication externe



**LIGUE
OCCITANIE
FFHANDBALL**



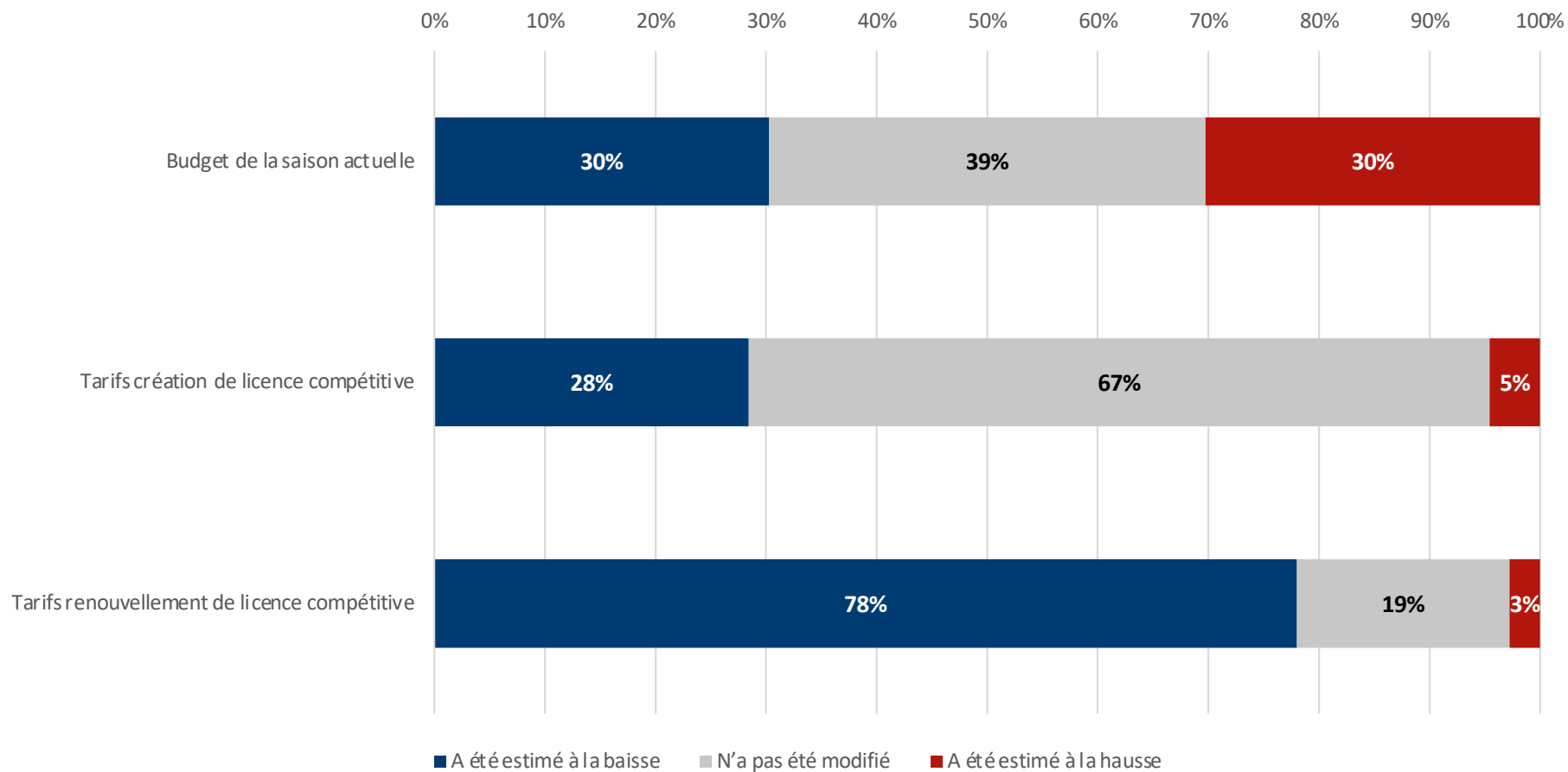
Aspects financiers et moral des dirigeants

Évolutions saison 19/20 – saison 21/22





Évolutions budget et tarifs

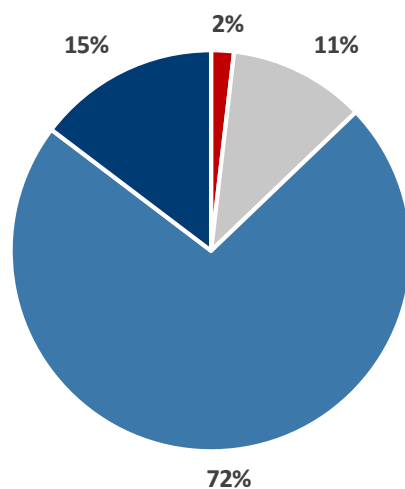




LIGUE
OCCITANIE
FFHANDBALL

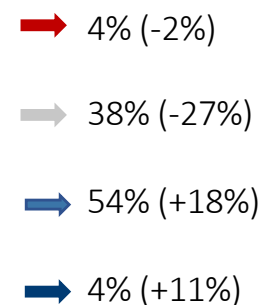


Situation financière

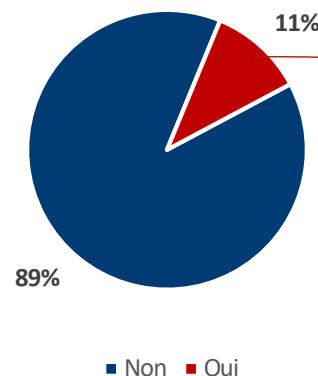


■ Très difficile
■ Difficile
■ Correcte
■ Très correcte

Rebondir Ensemble volet 1



Souhaitez-vous échanger sur la situation financière de votre club et bénéficier d'une expertise ?



Situation financière jugée :

- Très correcte : 2 clubs
- Correcte : 6 clubs
- Difficile : 3 clubs
- Très difficile : 1 club



Niveau de confiance perspectives / évolutions

Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant Très inquiet(e) et 10 Très confiant(e), quel est votre niveau de confiance vis-à-vis des perspectives et évolutions générales de votre club :

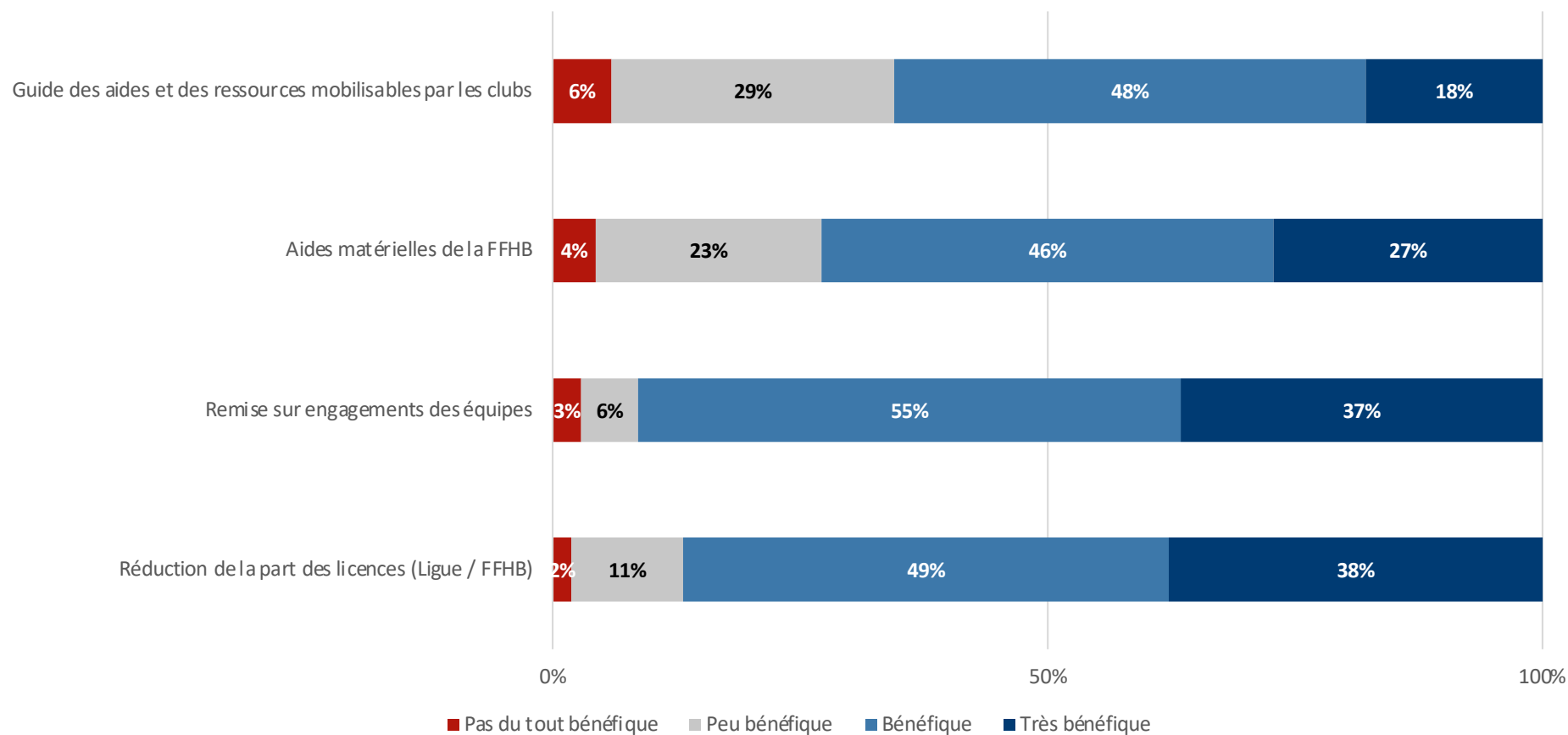
	Pour cette fin de saison (21/22)	Pour la saison prochaine (22/23)
MOYENNE	6,4	5,9
MEDIANE	7	6
VALEUR MIN.	0	0
VALEUR MAX.	10	10

	Fin de saison 20/21 REBONDIR ENSEMBLE volet 1	Pour cette fin de saison (21/22)	Pour la saison prochaine (22/23)
Très inquiet (0/1/2)	12%	6%	10%
Inquiet (3/4/5)	39%	27%	26%
Confiant (6/7/8)	47%	56%	58%
Très confiant (9/10)	2%	12%	6%



Bénéfices des dispositifs d'aides

À l'heure actuelle, et au regard de l'évolution de votre situation depuis fin 2020, comment jugez-vous le bénéfice sur votre club des actions et mesures suivantes ?



**LIGUE
OCCITANIE
FFHANDBALL**



Besoins des clubs

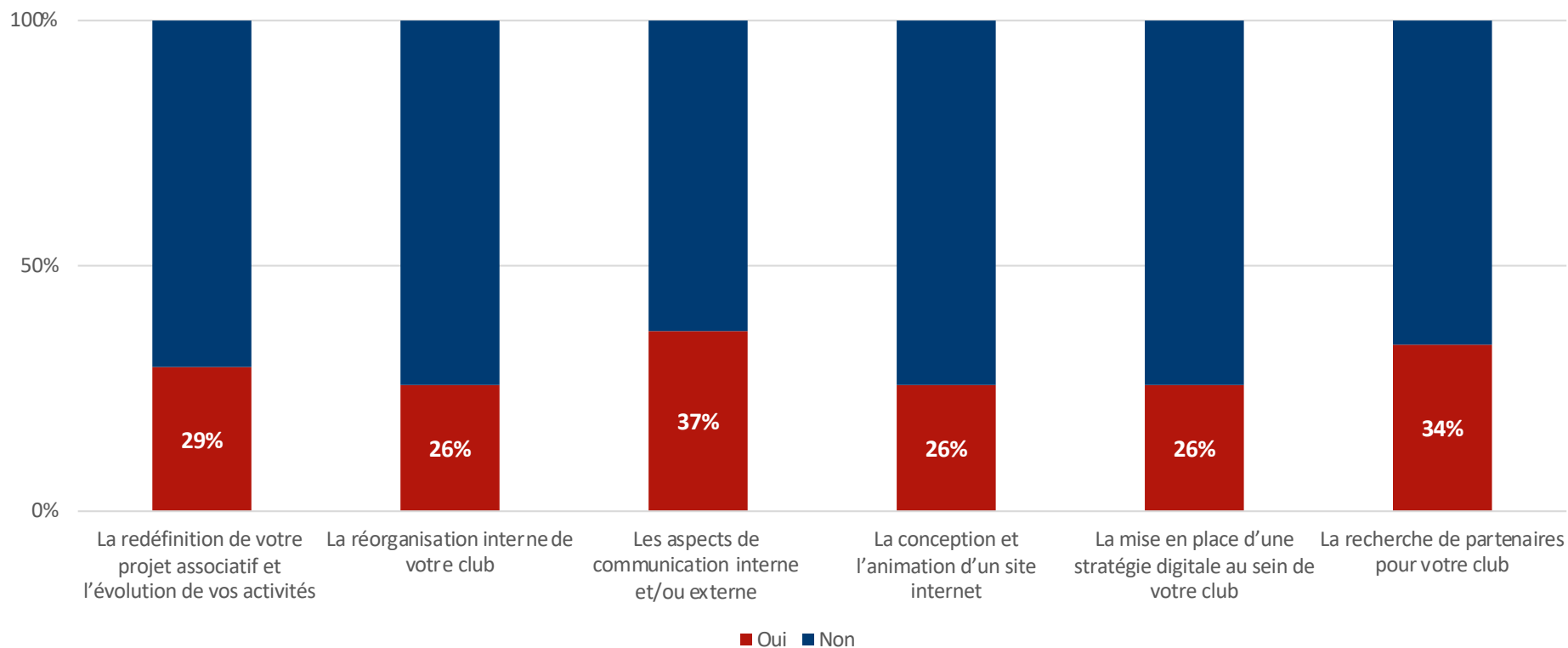
Perspectives de développement et d'accompagnement saison 22/23

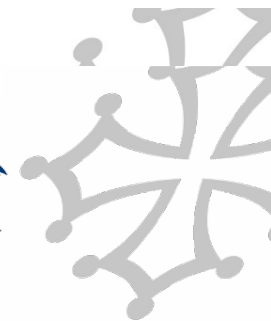




Besoins d'accompagnement

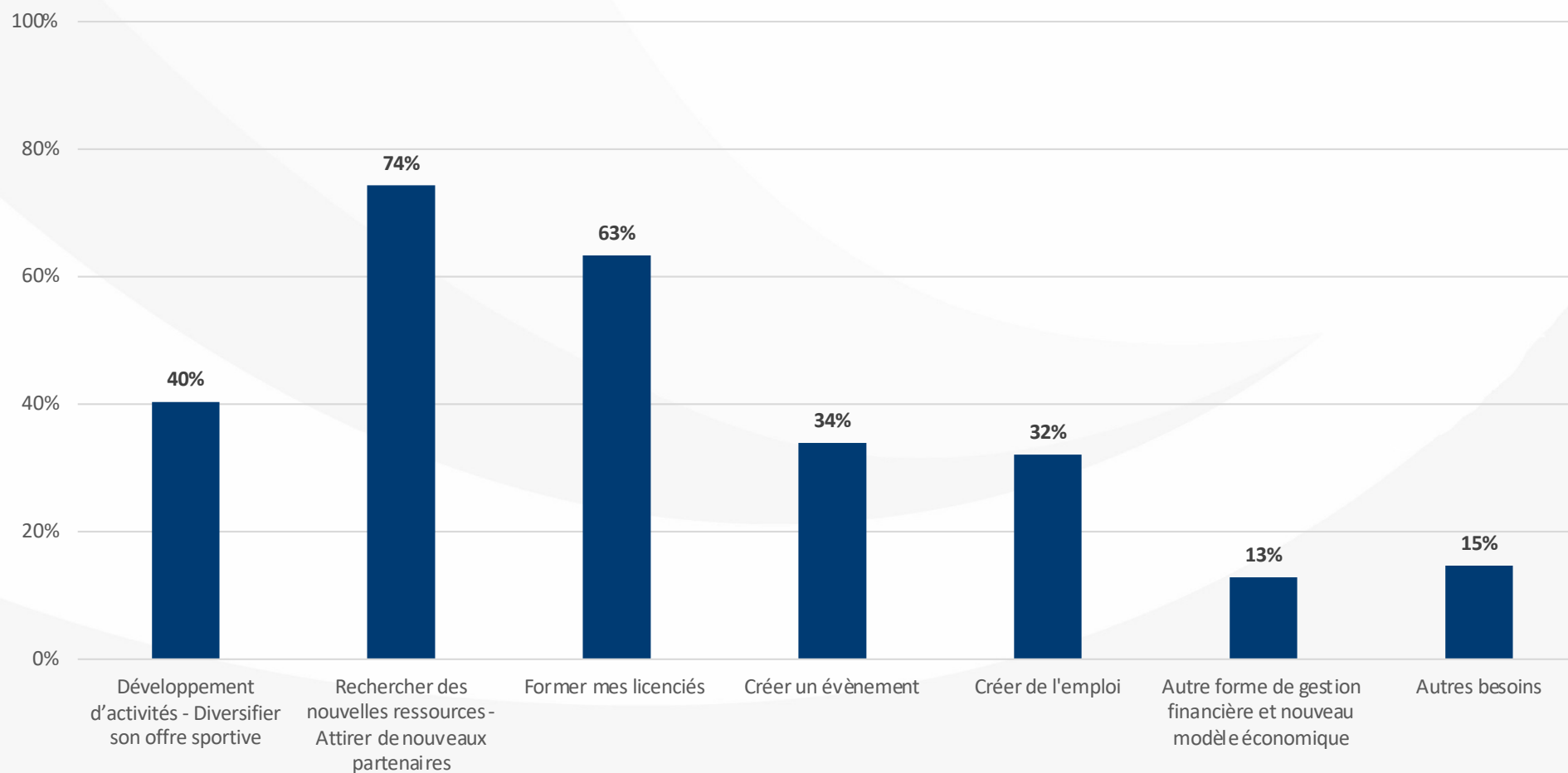
Souhaitez-vous échanger et/ou être accompagné sur :





Besoins des clubs

Quels sont vos autres besoins pour mener à bien vos actions, vos projets dans les mois à venir et dans la perspective de la saison 22/23 ?

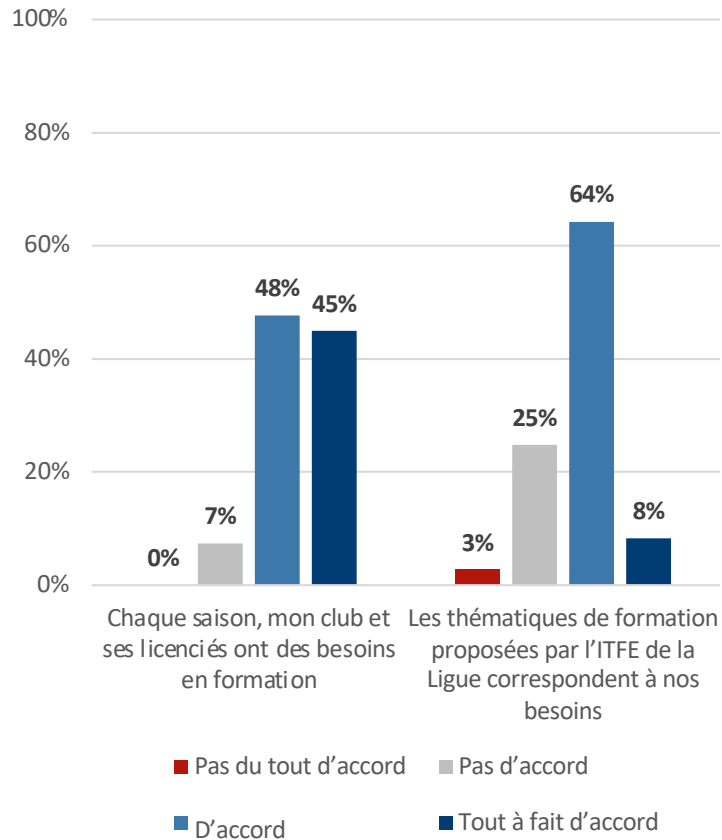




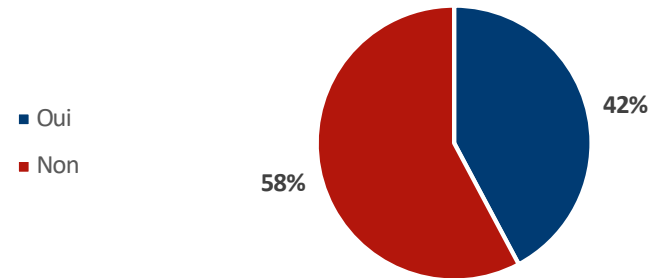
LIGUE
OCCITANIE
FFHANDBALL



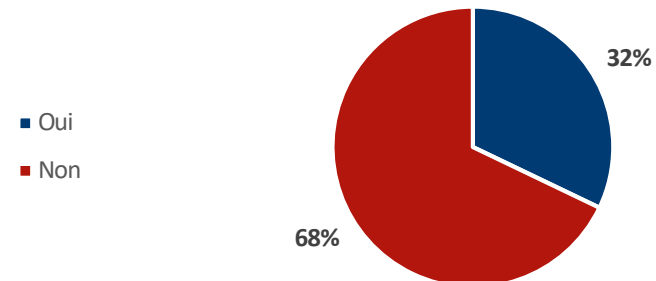
L'offre de formation de l'ITFE



Avez-vous envoyé des personnes de votre club en formation auprès d'autres organismes de formation ? (IFFE, ITFE d'autres Ligues, autres organismes de formation publics/privés)



Souhaitez-vous participer à un temps d'échanges et de réflexion autour de l'évolution et de la redéfinition de l'offre de formation de la Ligue ?





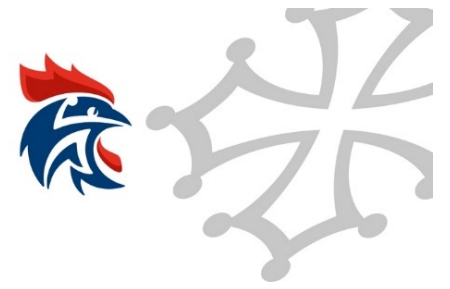
LIGUE
OCCITANIE
FFHANDBALL



AG 11 juin
2022
Pont du
Gard

Conseil d'Administration
14 mai 2021

LIGUE
OCCITANIE
FFHANDBALL



Projet immobilier suite

Conseil d'Administration
14 mai 2021

LIGUE
OCCITANIE
FFHANDBALL



Candidatures conseil d'administration